

### **Recommandations de la Société canadienne de la SP :**

Que le gouvernement du Canada s'engage à entreprendre une réforme des programmes pancanadiens de sécurité du revenu pour les personnes qui sont atteintes de SP ou de toute autre maladie chronique ou qui présentent des incapacités épisodiques ou toute autre forme d'invalidité. Ce réaménagement devrait remédier au dédale actuel de rentes d'invalidité, de programmes d'aide sociale et de crédits d'impôt qui se font concurrence et, par conséquent, nuisent à la capacité du gouvernement d'aider financièrement les personnes handicapées.

À court terme, nous demandons au gouvernement du Canada de s'engager à effectuer immédiatement les changements suivants en faveur des personnes atteintes d'incapacités ou d'une maladie chronique ou épisodique :

1. permettre aux conjoints aidants de demander le crédit d'impôt pour aidant naturel et de rendre ce dernier remboursable pour aider les familles à faibles revenus;
2. assouplir le programme de prestations de maladie de l'assurance-emploi, de telle sorte que les personnes atteintes de SP ou leur proche aidant puissent travailler à temps partiel et recevoir des prestations à temps partiel durant une période plus longue que la période actuelle;
3. rendre remboursable le crédit d'impôt pour personnes handicapées.

La Société de la SP applaudit le gouvernement pour la création du Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI). Toutefois, nous constatons que les limites d'âge qui s'appliquent font que certaines personnes atteintes de SP ou d'une autre maladie invalidante ne sont pas admissibles au REEI et ne peuvent donc pas se prévaloir des subventions et des bons accordés dans le cadre de ce régime. Une approche moins restrictive serait bénéfique à un plus grand nombre de personnes handicapées.

### **Contexte à l'appui des recommandations de la Société de la SP :**

#### **Soutien des proches aidants :**

- La Société de la SP presse également le gouvernement fédéral de permettre au conjoint de demander le montant pour aidant naturel sous forme de crédit d'impôt. À l'heure actuelle, la plupart des autres membres de la famille d'une personne handicapée peuvent demander ce montant, à l'exception du conjoint. Le fait de rendre ce crédit d'impôt remboursable aiderait également les familles les plus démunies.
- Quelques provinces reconnaissent l'apport des aidants et leur offrent du soutien. C'est ainsi que le Manitoba a instauré un crédit d'impôt remboursable pour aidant naturel que les conjoints et d'autres personnes peuvent demander. La Nouvelle-Écosse a, quant à elle, mis sur pied un programme d'allocation aux aidants auquel les conjoints sont admissibles.

#### **Assouplissement de l'assurance-emploi :**

- La Société canadienne de la sclérose en plaques recommande au gouvernement du Canada de favoriser le maintien de l'emploi des personnes atteintes de SP ou de toute autre maladie épisodique en leur permettant de travailler à temps partiel et de recevoir des prestations de maladie partielles pour 150 demi-journées au lieu des 15 semaines ou 75 journées complètes prévues actuellement. Ce modeste changement contribuerait à la santé et au mieux-être des personnes atteintes de SP ou d'une autre maladie épisodique et, au bout du compte, serait bénéfique au Canada.
- La Société de la SP applaudit le Bureau de la condition des personnes handicapées (BCPH) pour le financement d'une étude sur les incapacités épisodiques, qui devrait révéler certaines des barrières qui se dressent devant les personnes atteintes de telles incapacités lorsqu'il s'agit de conserver un emploi et d'avoir accès aux programmes actuels de sécurité du revenu. Nous avons hâte de travailler avec le BCPH et d'autres intervenants à la traduction des résultats de l'étude en actions concrètes.

## Rendre remboursable le crédit d'impôt pour personnes handicapées :

- Le remboursement du crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) apporterait une aide financière indispensable aux personnes handicapées. Le simple fait d'être handicapé entraîne des dépenses supplémentaires. Le remboursement du crédit d'impôt pour personnes handicapées aiderait donc financièrement les personnes qui peuvent travailler, mais ce sont les moins nantis, ceux qui n'ont aucun revenu auquel appliquer le crédit, qui bénéficieraient le plus de cette mesure.

La Société de la SP vous demande de l'aider à presser le gouvernement du Canada de s'engager à réaménager, aux côtés des gouvernements provinciaux et territoriaux, l'arsenal actuel de programmes de sécurité du revenu pour en rehausser l'efficacité ainsi qu'à apporter des changements immédiats aux programmes existants en vue d'améliorer la situation des personnes touchées par des incapacités, d'un bout à l'autre du pays. L'amélioration de la sécurité du revenu constitue également l'un des piliers de la *stratégie nationale en matière de maladies du système nerveux central* préconisée par les Organismes caritatifs neurologiques du Canada (OCNC).

## Éléments fondamentaux :

- La SP est une maladie du cerveau et de la moelle épinière, souvent progressive et invalidante. Malheureusement, le Canada a l'un des plus forts taux de SP du monde. Entre 55 000 et 75 000 personnes seraient atteintes de cette maladie dans notre pays.
- La SP a une incidence profonde sur la capacité de gagner sa vie. La plupart des personnes atteintes de SP reçoivent leur diagnostic entre 15 et 40 ans, soit juste au moment où elles terminent leurs études, se lancent dans une carrière ou fondent une famille. À mesure que la maladie évolue, il devient de plus en plus difficile pour la personne touchée de demeurer sur le marché du travail. Au début, la SP se caractérise par une série de poussées et de rémissions imprévisibles qui en font une maladie épisodique.
- Un revenu adéquat et la capacité de travailler autant que le permet la maladie donnent aux personnes handicapées la possibilité de contribuer au bien-être de leur famille et de leur collectivité. Voilà des parties essentielles de ce qu'il est convenu d'appeler les déterminants sociaux de la santé.
- Au fil du temps, près de 80 pour 100 des personnes atteintes de SP finissent par ne plus pouvoir travailler, soit en raison de l'aggravation de leurs incapacités, soit en raison du manque de compréhension et d'accommodements de la part des employeurs.
- La SP a des répercussions sur toute la famille. Conjoints, pères, mères et enfants deviennent des aidants qui se trouvent au cœur des soins et du bien-être des personnes atteintes de SP. Malheureusement, le rôle des aidants peut avoir des effets négatifs sur leur santé et menacer leur propre sécurité financière.
- Quelques provinces reconnaissent l'apport des aidants et leur offrent du soutien. C'est ainsi que le Manitoba vient d'instaurer un crédit d'impôt remboursable pour aidant naturel que les conjoints et d'autres personnes peuvent demander. La Nouvelle-Écosse a, quant à elle, mis sur pied un programme d'allocation aux aidants auquel les conjoints sont admissibles.
- Le Bureau de la condition des personnes handicapées (BCPH) a reconnu que les politiques ne tenaient pas compte des incapacités épisodiques – incapacités aux conséquences imprévisibles, d'une journée à l'autre et d'une semaine à l'autre. Le BCPH a commandé une étude dont les résultats sont attendus à la fin du printemps. Ceux-ci devraient favoriser l'élaboration de politiques et de programmes appropriés.
- La Société de la SP collabore avec le Réseau de personnes ayant des incapacités épisodiques et les Organismes caritatifs neurologiques du Canada en vue d'améliorer la participation au marché du travail et la sécurité du revenu des personnes atteintes d'incapacités épisodiques ou d'une maladie neurologique.

Pour en apprendre davantage, veuillez communiquer avec :  
Deanna Groetzinger  
Vice-présidente des relations avec les gouvernements et des politiques  
Société canadienne de la sclérose en plaques  
416-967-3007; [deanna.groetzinger@scleroseenplaques.ca](mailto:deanna.groetzinger@scleroseenplaques.ca)

Mai 2010

IncomeSecBriefFinalApr10-FR